

ISSN 0835-6165

COMMUNIQUÉ

**Une publication du
Conseil du Premier ministre
sur la condition des personnes handicapées**



Édition d'été 2011

Téléphone : 506-444-3000 ou 1-800-442-4412

Télécopieur : 506-444-3001

Courriel : pcsd@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/conseil

This newsletter is available in English!

Table des matières

Mot de la présidente	1
Mot de la directrice générale.....	1
Le Conseil du Premier ministre a un nouveau directeur général adjoint.....	3
Réal Bélanger, membre du Conseil de 2007 à 2011	3
Un nouveau règlement renforce les exigences relatives à la conception de bâtiments faciles d'accès	4
De justes prix pour les médicaments.....	5
Prévenir les malaises causés par la chaleur.....	5
Programme du fonds pour l'accessibilité.....	7
Fonds provincial d'accès aux loisirs	7
Intégration en mouvement (IEM), une ressource en ligne.....	8
Matériaux en formats alternatives pour les personnes ayant un limitation d'impression.....	8
Nouvelles perspectives, vie nouvelle	10
Comité paralympique canadien.....	10
Prolongation du contrat pour l'ajout d'autobus	11
Promotion de l'inclusion par un club	11
La saison de voile pour les personnes handicapées est engagée.....	12

Mot de la présidente



Au nom du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, je désire remercier sincèrement M. Réal Bélanger de ses contributions au travail du Conseil au cours des quatre dernières années. M. Bélanger a récemment démissionné de son poste après plusieurs années de service, et je tiens à lui exprimer toute ma reconnaissance pour son soutien continu et son beau travail. De 2007 jusqu'à tout dernièrement, ce précieux membre du Conseil a agi à titre de représentant du grand public pour la région de Saint-Hilaire. Il demeure un fervent défenseur des droits des anciens combattants et des personnes ayant un handicap dans la province. Je lui suis grandement reconnaissante de sa contribution et je lui souhaite tout le succès possible dans ses futures entreprises.

Le Conseil continue à être très actif durant les mois d'été. Cette année, pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, il a organisé un sommet de deux jours pour les intervenants du secteur touchant les personnes ayant un handicap, lequel s'est déroulé les 30 et 31 mai à Fredericton. Des ateliers mettant l'accent sur diverses questions soulevées par la communauté des personnes ayant un handicap ont été offerts les deux jours. Notre espoir était qu'en réunissant des intervenants et des représentants du gouvernement, nous puissions cerner des priorités et des stratégies qui aideront à résoudre les difficultés rencontrées par les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick. Je suis très heureuse d'annoncer que le Sommet a été un succès grâce aux centaines de participants et aux nombreux bénévoles ayant soutenu les membres et les employés du Conseil. Ce dernier travaille à un sondage devant être diffusé au grand public au cours des prochaines semaines afin de recueillir encore davantage de commentaires de la part des intervenants en vue de la publication du nouveau rapport relatif au *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* l'année prochaine.

Pour terminer, j'aimerais remercier les membres et les employés du Conseil de leur ardeur au travail. Je me réjouis à la perspective de poursuivre notre collaboration avec le gouvernement, les intervenants communautaires, les fournisseurs de services et le grand public en vue d'atteindre notre objectif : l'élimination des obstacles pour les citoyens ayant un handicap.

Mot de la directrice générale

D'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue dans l'équipe du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées à notre nouveau directeur général adjoint, M. Laurie Muise!



Ensuite, la campagne de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick (SSSPH) de 2011 a connu un franc succès sous le thème « Oui nous pouvons! ». Nous remercions nos commanditaires, le Comité directeur de la SSSPH et les nombreux défenseurs de la cause. Des activités « Marche et roule » ont été tenues dans plus d'une centaine d'endroits, le Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires et le Sommet pour les intervenants du secteur touchant les personnes ayant un handicap ont

fait salle comble, divers concours et activités spéciales ont attiré de nombreux participants et les gagnants des prix provinciaux ont été très bien accueillis. Les prix provinciaux de 2011 ont été remis à Patricia Curtis (Miramichi), à Maxime Auclair (Petit-Rocher) et au Centre de réadaptation Stan-Cassidy (Fredericton). Je remercie toutes les personnes qui ont participé aux activités et aux concours de la SSSPH. De plus amples renseignements se trouvent sur le site Web du Conseil, à l'adresse <http://www.gnb.ca/0048/DAW2011/IndexDAW2011-f.asp>.

Le Sommet pour les intervenants du secteur touchant les personnes ayant un handicap a eu lieu à Fredericton à la fin du mois de mai. Il s'agissait d'une activité de deux jours pour donner suite au troisième rapport d'étape de la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant aux personnes handicapées – La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*. Le Conseil du Premier ministre a réuni des intervenants communautaires de partout au Nouveau-Brunswick afin de demander aux personnes ayant un handicap, aux organismes communautaires, aux fournisseurs de services et aux familles de cerner les questions non encore examinées et de proposer les nouveaux problèmes ou les nouvelles possibilités sur lesquels le gouvernement doit se pencher. Le Conseil continuera d'informer la collectivité et le gouvernement sur les prochaines étapes de la consultation.

Le Conseil a été consulté sur de nombreuses autres questions et poursuit son travail en étroite collaboration avec différents ministères, municipalités et organismes sans but lucratif dans ses efforts constants visant à faire du Nouveau-Brunswick une province inclusive dans laquelle tous les citoyens ont les mêmes chances et devoirs. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les services offerts par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées en ligne, à l'adresse <http://www.gnb.ca/conseil/>, par téléphone, en composant sans frais le 1-800-442-4412, ou par courriel, à l'adresse pcsdp@gnb.ca.

Je souhaite à tout le monde un merveilleux été et j'ai hâte de poursuivre notre excellente relation de collaboration avec les nombreux intervenants partout au Nouveau-Brunswick.

« Tout le monde a besoin d'une main à laquelle s'accrocher. Alors, pourquoi ne pas tendre la vôtre? » (Auteur inconnu)

Le Conseil du Premier ministre a un nouveau directeur général adjoint



M. Laurie Muise a été engagé comme nouveau directeur général adjoint du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Originaire d'Oromocto, où il réside encore aujourd'hui, M. Muise est titulaire d'un baccalauréat en récréologie et en études sportives avec une majeure en administration des affaires d'University of New Brunswick. Il est aussi diplômé du programme de gestion sportive du Holland College et agent de développement communautaire agréé.

M. Muise possède de nombreuses années d'expérience dans la promotion de l'importance de l'intégration communautaire. Il a travaillé en collaboration avec le comité des loisirs inclusifs de Recreation New Brunswick, coordonné divers programmes avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire et offert un soutien aux employés du Centre de formation et d'embauche d'Oromocto. Plus récemment, M. Muise a été coordonnateur provincial du programme *Nouvelles perspectives, vie nouvelle* pour le Comité paralympique canadien. M. Muise se réjouit à la perspective de pouvoir continuer à travailler avec les personnes ayant un handicap et divers intervenants afin qu'ensemble nous puissions obtenir des résultats positifs et réduire les nombreux obstacles que doivent surmonter les personnes ayant un handicap partout au Nouveau-Brunswick.

Bienvenue à M. Muise!

Réal Bélanger, membre du Conseil de 2007 à 2011



Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées tient à remercier M. Réal Bélanger de son engagement et de son dévouement comme membre du Conseil depuis 2007. M. Bélanger a servi de représentant du grand public pour la région de Saint-Hilaire et il était un ardent défenseur des droits des personnes ayant un handicap dans toute la province. Les membres et les employés du Conseil désirent lui exprimer leur sincère gratitude et lui souhaiter une bonne retraite!

De gauche à droite sur la photo : Christyne Allain, directrice générale, Réal Bélanger et Michelle Horncastle, présidente

« Ce sont nos choix, Harry, qui montrent ce que nous sommes vraiment, beaucoup plus que nos aptitudes. » (*Harry Potter et la Chambre des secrets*, J.K. Rowling)

Un nouveau règlement renforce les exigences relatives à la conception de bâtiments faciles d'accès

Le gouvernement provincial renforce la réglementation sur la construction afin de rendre les bâtiments publics plus faciles d'accès pour les personnes ayant un handicap physique.

« Nous nous sommes engagés à moderniser et à renforcer les normes de construction provinciales de façon à faciliter l'accès aux bâtiments pour tous les Néo-Brunswickois, peu importe leurs aptitudes physiques, a déclaré le premier ministre, David Alward. Ces changements montrent que nous avons réalisé des progrès réels en vue d'assurer un accès équitable pour tous. »

Le règlement proposé, pris en application de la *Loi sur l'urbanisme*, a pour but d'établir de nouvelles normes minimales relatives à l'accessibilité qui seront plus rigoureuses pour de nouvelles constructions commerciales. Les normes ébauchées seront publiées en ligne pour une période de commentaires par le public de 30 jours avant qu'elles n'entrent en vigueur. Le nouveau règlement ne sera pas obligatoire, mais les municipalités et les communautés rurales seront habilitées à le mettre en œuvre.

Le règlement vient renforcer l'article 3.8 du *Code national du bâtiment du Canada 2005*, qui est actuellement en vigueur dans la province.

Les nouvelles normes demeureront en vigueur jusqu'à ce que le gouvernement provincial adopte sa propre *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*, qui comprend de nouvelles normes obligatoires sur l'accessibilité, vers la fin de 2012.

La nouvelle loi adoptera le *Code national du bâtiment du Canada 2010* et exigera le respect de règlements plus rigoureux en matière d'accessibilité pour toutes les nouvelles constructions et toute rénovation majeure d'édifices commerciaux ainsi que pour les immeubles d'appartements et de condominiums multiples dans l'ensemble de la province.

Entre-temps, le règlement proposé, en application de la *Loi sur l'urbanisme*, permettra la mise en place de normes plus uniformes dans les stationnements pour les personnes handicapées et d'un plus grand nombre de téléimprimeurs dans les endroits publics. De façon générale, il vise à faire en sorte que les bâtiments soient plus faciles d'accès.

Il prévoit aussi d'autres mesures, comme l'installation, dans les salles de toilettes, de robinets faciles à manipuler pour les personnes ayant des problèmes de dextérité, ainsi que l'obligation d'avoir une chambre facile d'accès dans un établissement touristique d'au moins 10 chambres et d'une unité facile d'accès pour chaque bloc de 20 unités d'un immeuble d'appartements ou de condominiums.

« Le ministère de la Sécurité publique est heureux d'avoir pu travailler en étroite collaboration avec le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées et Capacité Nouveau-Brunswick afin d'établir ce projet de lignes directrices, a affirmé le ministre de la Sécurité publique et solliciteur général, Robert Trevors. Nous avons hâte de promulguer la *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* en 2012 pour faire en sorte que les bâtiments faciles d'accès deviennent la norme dans l'ensemble de la province. »

Le règlement proposé se trouve à l'adresse suivante : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/pdf/pr/2011/07/10-106Bil.pdf>.

De justes prix pour les médicaments

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick consulte actuellement le public et d'autres intervenants afin de recueillir des suggestions en vue de rendre les médicaments plus abordables et accessibles pour les familles de la province. Au cours des prochaines semaines, il rencontrera aussi des pharmaciens et des propriétaires de pharmacie, des fabricants de médicaments, des grossistes et des assureurs privés afin de leur demander il serait possible d'obtenir de meilleurs prix pour les médicaments au Nouveau-Brunswick.



En 2010-2011, le Nouveau-Brunswick a affecté plus de 180 millions de dollars à son plan médicaments, soit plus du double qu'en 2000. En fait, il paie plus pour acheter des médicaments génériques que plusieurs autres provinces canadiennes et que la plupart des autres pays du monde, et ce, pour les mêmes médicaments!

<http://www.gnb.ca/0212/drugs/pdf/Fair-Drug-Prices-for-New-Brunswick-f.pdf>

Prévenir les malaises causés par la chaleur



Les gens du Nouveau-Brunswick devraient prendre des mesures en vue de prévenir les malaises causés par la chaleur, a rappelé le médecin-hygiéniste en chef adjoint, le D^r Denis Allard.

Quand Environnement Canada annonce un indice humidex pouvant varier entre 35 °C et 40 °C ou lorsqu'on prévoit plusieurs journées consécutives de chaleur, les gens courent un risque plus élevé de souffrir de malaises causés par la chaleur.

Les personnes âgées, les enfants âgés de quatre ans et moins, les personnes avec un excès de poids ou souffrant d'une maladie chronique, notamment les maladies du cœur et l'hypertension artérielle, sont les plus susceptibles de souffrir de malaises causés par la chaleur.

Les gens qui prennent certains médicaments qui diminuent la capacité de leur corps à contrôler la température interne ou la transpiration, spécialement les personnes avec des problèmes de santé mentale, sont également à risque. Les personnes qui vivent seules, qui ont de la difficulté à prendre soin d'elles-mêmes ou qui sont immobiles et qui ne peuvent se rendre dans un milieu plus frais courent aussi un risque élevé de souffrir de malaises causés par la chaleur.

Même les personnes jeunes et en bonne santé peuvent souffrir d'un malaise causé par la chaleur en s'adonnant à des exercices physiques vigoureux par temps chaud.

« Les symptômes de malaises causés par la chaleur comprennent des crampes musculaires, de la fatigue, des maux de tête et de la nausée, a souligné le D^r Allard. Toute personne qui ressent les symptômes d'un malaise causé par la chaleur devrait se réfugier dans un endroit frais, préférablement à l'air conditionné, boire beaucoup de liquides frais et non alcoolisés et se reposer. Ces simples gestes peuvent sauver une vie. Si les symptômes sont graves ou s'ils s'aggravent, il faut obtenir immédiatement des soins médicaux. Il est important de réaliser qu'un malaise causé par la chaleur peut évoluer rapidement vers un coup de chaleur, qui peut constituer un danger de mort. »

Voici des moyens de prévenir les malaises causés par la chaleur :

- buvez beaucoup, surtout de l'eau, avant d'avoir soif;
- prévoyez les activités extérieures aux moments les plus frais de la journée. N'oubliez pas que les moustiques seront également actifs pendant ces périodes. Protégez-vous à l'aide d'insectifuge;
- évitez l'exposition au soleil. Si cela est impossible, protégez-vous des coups de soleil à l'aide d'un écran solaire contenant un facteur de protection solaire (FPS) égal ou supérieur à 15, portez des vêtements aux couleurs pâles et un chapeau à large bord;
- réduisez l'activité physique et adoptez une démarche lente;
- ne laissez jamais une personne ou un animal de compagnie dont vous avez la responsabilité à l'intérieur d'un véhicule stationné ou d'un véhicule en plein soleil;
- passez quelques heures dans un endroit frais ou climatisé (centre commercial, bibliothèque, église, parc ombragé ou piscine);
- les ventilateurs électriques à eux seuls pourraient ne pas fournir assez de fraîcheur pour prévenir un malaise causé par la chaleur : il est plus efficace de prendre un bain ou une douche à l'eau fraîche pour se rafraîchir;
- maintenez les fenêtres fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure;
- fermez les rideaux ou les stores pour empêcher le soleil d'entrer.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les malaises et les dangers pour la santé causés par la chaleur, veuillez consulter le site Web.

LIEN : site Web sur les malaises et les dangers pour la santé causés par la chaleur : <http://gnb.ca/santé>.

Programme du fonds pour l'accessibilité

Le Bureau de la condition des personnes handicapées a le plaisir d'annoncer le lancement de l'appel de propositions du programme du fonds pour l'accessibilité. Cet appel de propositions vise les Projets de petite envergure visant à améliorer l'accessibilité. Veuillez noter que l'appel de propositions sera ouvert du 22 juillet au 23 septembre prochain.

Seules les demandes de financement dont l'affranchissement de la poste indique la date de fermeture de l'appel de propositions du 23 septembre prochain ou avant seront considérées.

Vous trouverez le formulaire de demande sur le site Web ainsi que les lignes directrices afin de vous aider dans la préparation de votre demande de financement. Les demandeurs sont encouragés à prendre connaissance des lignes directrices avant de soumettre une demande. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cet appel de propositions, visiter le site Web à l'adresse suivante :

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/condition_personnes_handicapees/fpa/adp/index.sht

Si vous avez des questions concernant les Projets de petite envergure du fonds pour l'accessibilité, veuillez écrire à l'adresse suivante :

eafcall-appelfa@hrsdc-rhdcc.gc.ca ou téléphoner sans frais au 1-866-268-2502 ou au 1-800-926-9105 (ATS).

Fonds pour l'accessibilité

L'équipe de soutien au programme

Fonds provincial d'accès aux loisirs

Est-ce que vous ou une personne que vous connaissez auriez besoin d'aide pour devenir actif dans votre communauté? Si oui, poursuivez votre lecture!

L'organisme Recreation New Brunswick, en collaboration avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, est heureux d'annoncer un nouveau projet intitulé le **Fonds provincial d'accès aux loisirs**. Ceux-ci cherchent à multiplier les possibilités de vie active pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick et pour aider à réduire les obstacles financiers qui empêchent ces dernières de vivre un mode de vie sain.

Ainsi, les personnes ayant un handicap peuvent présenter une demande d'aide financière dans le cadre du **Fonds provincial d'accès aux loisirs** afin d'aider à payer les frais d'un mode de vie actif. Vous pouvez recevoir de l'aide pour payer les frais, même de certains équipements et frais de transport. En fait, vous pouvez recevoir une aide financière pour à peu près n'importe quelle activité, à condition qu'elle soit « ACTIVE » et d'une certaine durée. Pour ce faire, il vous suffit de remplir une formule de demande bien simple et de l'envoyer à Recreation NB.

Afin d'obtenir de plus amples renseignements ou une formule de demande, n'hésitez pas à communiquer avec Recreation New Brunswick ou à visiter le site Web suivant : <http://recreationnb.ca>.

Recreation New Brunswick :

55, chemin Whiting, bureau 34
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5Y5
Téléphone : 506-457-1939
Télécopieur : 506-450-6066

Courriel : programs@recreationnb.ca

Intégration en mouvement (IEM), une ressource en ligne



Pour qui cette ressource est-elle conçue?

Si vous êtes fournisseur de programmes ou de services, que ce soit par l'intermédiaire d'une municipalité, d'une école ou d'une organisation, vous savez l'importance d'inclure tous les membres de votre communauté et de promouvoir une vie saine et active pour tous.

Toutefois, cela peut vous sembler un défi d'inclure les personnes ayant un handicap. Pour vous aider, l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap (L'Alliance) et ses partenaires ont créé Participation sans frontières, une campagne pour vous aider à relever le défi.

Lorsque vous acceptez le défi lancé par Participation sans frontières, vous signalez votre engagement envers la quête d'un moyen de permettre à tous de participer. Cela signifie que vous travaillez de concert avec les personnes ayant un handicap pour créer des occasions inclusives pour la vie active au sein de votre communauté.

Le site web de Participation sans frontières vous offre un bon point de départ :

<http://www.ala.ca/mti-iem/f/Welcome.htm>

Matériaux en formats alternatives pour les personnes ayant un limitation d'impression

Le programme des partenaires de la Bibliothèque d'INCA : La Lecture Réinventée

Le programme des partenaires de la Bibliothèque d'INCA permet d'avoir accès à la plus vaste collection de livres et de ressources en ligne en médias substitués au Canada. Ce programme s'adresse aux personnes qui ont de la difficulté à lire l'imprimé en raison d'une déficience visuelle, d'une incapacité physique ou d'un trouble d'apprentissage.

INCA peut lui offrir bien d'autres façons de lire :

- des livres en version audio, texte électronique, braille et autres médias substitués
- des livres, revues et journaux accessibles
- documents pour tous les groupes d'âge et pour tous les goûts
- un programme de lecture estival pour les enfants
- des services accessibles en ligne : pour lire ou effectuer des recherches sur le Web
- des documents en français et en anglais



Pour en savoir plus, visitez : www.inca.ca/programmesdespartenaires

Inscrivez-vous dès aujourd'hui en remplissant le formulaire suivant :
www.inca.ca/formulairedautoinscription

Accès gratuit à des livres et à des ressources en ligne en version sonore!

Le Programme des partenaires de la Bibliothèque d'INCA est rendu possible grâce à des subventions provenant des gouvernements provinciaux d'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce nouveau programme offre un accès gratuit à la collection de la Bibliothèque d'INCA qui abrite plus de 80 000 titres destinés aux personnes vivant avec une déficience perceptuelle qui les rend incapables de lire les imprimés. Inscrivez-vous en ligne pour recevoir à la maison des livres en médias substitués et avoir accès à plus de 35 000 ressources en ligne par l'entremise de la Bibliothèque numérique d'INCA.

Remplissez le formulaire suivant www.inca.ca/formulairedautoinscription dès aujourd'hui! Il vous suffit de posséder une carte de bibliothèque publique.

Vous désirez obtenir de plus amples renseignements?

Visitez : www.inca.ca/bibliotheque

Consultez une vidéo à l'adresse suivante :

www.inca.ca/demobni

ou écoutez une présentation audio en visitant :

http://www.inca.ca/fr/services/bibliotheque/Documents/Introduction_aux_services_de_la_Bibliotheque_d%27INCA.mp3

Nouvelles perspectives, vie nouvelle

À PEINE 3 P.100 DES CANADIENS QUI ONT UN HANDICAP PHYSIQUE S'ADONNENT À DES ACTIVITÉS SPORTIVES.

SOURCE : SONDAGE DE STATISTIQUES CANADA SUR LA PARTICIPATION ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE 2001

Le programme Nouvelles perspectives, vie nouvelle est au cœur de la stratégie du Comité paralympique canadien (CPC) visant à renverser cette tendance et à garantir que chaque Canadien ayant un handicap physique puisse profiter du sentiment d'accomplissement et de confiance que procure la pratique du sport. Depuis le lancement de celui-ci en 2005, le CPC a dirigé des ateliers auxquels ont participé plus de 3 000 professionnels des soins de santé de partout au Canada.

Nouvelles perspectives, vie nouvelle est un programme d'éducation enseigné par les professionnels de la santé pour les professionnels de la santé ainsi que pour les autres intervenants importants dans la vie des personnes ayant un handicap. Un certificat de participation est remis aux participants par le CPC.

Ces ateliers interactifs d'une heure et demie démontrent comment le sport améliore la rééducation et l'inclusion des personnes ayant un handicap dans la communauté en plus de rehausser leur capacité à atteindre leur plein potentiel dans tous les aspects de leur vie. Chaque atelier comprend une présentation d'un athlète paralympique dont l'expérience personnelle témoigne de l'importance du sport dans la vie des personnes ayant un handicap physique. Les participants ont également l'occasion d'essayer l'équipement utilisé dans les sports paralympiques et d'apprendre quelles ressources sont offertes aux personnes ayant un handicap physique pour leur permettre d'en apprendre davantage sur le sport et les endroits où ils pourront pratiquer un sport.

Comité paralympique canadien

FONDS PREMIER CONTACT – Nous souhaitons vous informer que le programme 2011-2012 du *Fonds Premier Contact* du CPC sera offert dans les mois à venir. Nous vous encourageons à soumettre à nouveau vos projets. À la base du succès d'un système parasportif se trouvent une sensibilisation accrue et un recrutement de participants au niveau de la masse. En effet, un sport ne peut espérer remplir un podium si son terrain de jeu est désert. Afin de stimuler l'accroissement de la participation des Canadiens ayant un handicap, le Comité paralympique canadien (CPC) lance, à titre expérimental, le Fonds Premier contact (FPC). Ce processus d'attribution de subventions vise à soutenir la création d'un nouveau programme ou à faciliter la croissance d'un programme existant offrant une initiation positive à un sport paralympique. Les subventions peuvent ainsi servir à rehausser un aspect du programme en



permettant de louer des installations, d'embaucher des entraîneurs, de former des bénévoles et bien plus.

À la fin du cycle de financement du CPC de l'année 2010-2011 pour les programmes Fonds d'équipement paralympique et Fonds Premier contact (FPC), le CPC procédera à une évaluation afin d'assurer un processus de candidature qui soit le plus ergonomique et efficient possible. Votre opinion est primordiale dans ce dernier. C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre quelques minutes pour nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions par l'intermédiaire d'un sondage que le CPC fera circuler au cours des prochaines semaines. Nous sommes impatients de travailler avec vous au rehaussement du Fonds Premier contact et des programmes de recrutement à travers le pays.

Prolongation du contrat pour l'ajout d'autobus

La compagnie de taxi Loyal Taxi Ltd. a obtenu une prolongation de contrat afin d'offrir un service d'autobus sur demande à la Ville de Fredericton.

Cette compagnie fournit des services à la Ville au coût de 8,50 \$ par trajet et de 5,50 \$ pour les deuxième et troisième points d'embarquement de passagers.



La ville de Fredericton compte son propre service d'autobus sur demande; il s'agit d'un service de transport public pour les personnes ayant un handicap physique et d'autres clients remplissant les critères d'admissibilité énoncés.

Or, en raison de la demande du public, la Ville doit parfois avoir recours aux services d'une compagnie de taxi disposant d'une fourgonnette équipée pour répondre aux besoins des personnes à problèmes de mobilité.

Promotion de l'inclusion par un club

SAINT JOHN – L'organisme PRUDE Inc. invite les jeunes de la région à adhérer à son club de promotion de la diversité auprès des jeunes cet été. Les activités interactives du club, qui se déroulent toutes de 10 h à midi au centre communautaire North End, visent à promouvoir l'inclusion dans la collectivité.

Afin d'en apprendre davantage, veuillez téléphoner au 634-7629.

Article paru dans l'édition du mercredi 13 juillet 2011 du *Telegraph Journal*

La saison de voile pour les personnes handicapées est engagée

Le groupe Handi-Voile poursuit son programme jusqu'au 26 août.

Le 13 juillet 1985, six capitaines ont pris la mer avec 14 personnes ayant un handicap sur des voiliers et des bateaux à moteur.

Depuis, chaque été, Handi-Voile donne aux personnes ayant un handicap l'occasion de faire de la voile sur la baie de Shediac. Et cet été ne fait pas exception.

Le groupe a récemment lancé son programme de voile pour l'été 2011, qui se poursuivra jusqu'au 26 août.

Ce programme populaire et agréable prévoit généralement de 150 à 200 sorties, aidant environ 250 personnes de la région du Grand Moncton et de Shediac à faire l'expérience d'une sortie sur l'eau. Le personnel du groupe lance une invitation ouverte aux gens qui veulent faire de la voile, quel que soit leur handicap. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en voile.



Handi-Voile a deux bateaux spécialement équipés, soit un bateau de marque Freedom de 20 pieds de longueur baptisé « Gordon McRae » en souvenir du premier passager de Handi-Voile et un autre de marque Martin d'une longueur de 16 pieds nommé « Michael Dunn ».

Le Gordon McRae est muni de deux sièges à contrepoids pour le confort et la sécurité de ses passagers. Il sert à des activités de voile récréatives et a de la place pour six adultes. Ses passagers ont le privilège d'effectuer une croisière d'une heure et demie dans la baie de Shediac.

Le « Michael Dunn », quant à lui, sert aux leçons individuelles, ayant de la place pour un élève et un instructeur.

Le personnel de Handi-Voile précise qu'il y a un ascenseur hydraulique pour les passagers utilisateurs d'un fauteur roulant.

Il est possible de prendre rendez-vous pour faire de la voile chaque jour de la semaine de 10 h à 20 h.

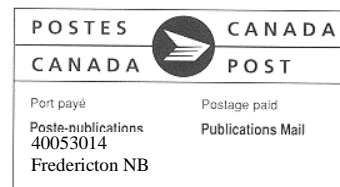
Afin d'obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web <http://www.ablesail.ca/> ou téléphoner au 533-9750.

Article paru dans l'édition du lundi 18 juillet 2011 du *Times&Transcript*

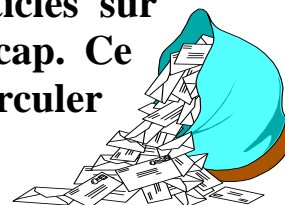
« Les gens qui ne peuvent trouver de temps pour les loisirs sont obligés, tôt ou tard, de trouver du temps pour la maladie. » (John Wanamaker)



**Conseil du Premier ministre sur la condition des
personnes handicapées**
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Téléphone : 506-444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil
Rédaction : Christyne Allain
Conception et mise en page : Kristin Colwell



Nous serions heureux de recevoir pour notre bulletin des articles sur n'importe quel sujet concernant les personnes ayant un handicap. Ce bulletin peut être offert en médias substitués. Veuillez le faire circuler dans votre bureau et auprès de vos amis.



AVIS

L'édition de septembre 2010 du *Répertoire des services offerts aux personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick* est disponible. Si vous voulez en recevoir un exemplaire, veuillez retourner le formulaire suivant dûment rempli au bureau par télécopieur ou par courrier.

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Langue : Anglais _____ Français _____

Renvoyez au : Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Télécopieur : 506-444-3001 Courriel : pcsdp@gnb.ca

Les mises à jour sont disponibles sur demande pendant l'année.